



# FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00

Email : [ffbt.balltrap@wanadoo.fr](mailto:ffbt.balltrap@wanadoo.fr) – internet : [www.ffbt.asso.fr](http://www.ffbt.asso.fr)

Siret 34995832200035



## LES MUTATIONS

### TIREUR DESIRANT CHANGER DE CLUB

Tout tireur régulièrement licencié à la FFBT, peut, s'il le désire, changer de club. Pour ce faire, il devra impérativement respecter les règles suivantes :

Informez le Président du club qu'il souhaite quitter, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, pour la saison sportive de l'année suivante.

Une copie du courrier devra être adressée au Président du Comité Régional d'appartenance.

Si le délai de préavis et la procédure sont respectés, le Président du club ne peut s'opposer à la mutation du tireur, ni à sa participation dans l'équipe de son nouveau club.

La FFBT n'acceptera pas de mutation dont les procédures règlementaires n'auront pas été respectées.

### TIREUR DESIRANT CHANGER DE COMITE REGIONAL

La Procédure et les délais sont les mêmes que pour un changement de club.

Le tireur doit impérativement informer les deux Présidents de Région concernés.

### CAS DE FORCE MAJEURE

Les mutations hors délai ne seront acceptées qu'en cas de force majeure :

Exemple :

- Changement de domicile dans un autre département,
- Mutation professionnelle,  
→ La procédure reste la même qu'en cas de mutation normale.

EN CAS DE LITIGE, le Bureau Fédéral sera seul arbitre.



Association régie par la loi de 1901 – J.O du 31/07/85. Agréée par le Ministère des Sports  
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français

